



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
20 avril 2006  
Français  
Original : anglais

---

### **Rapport de fin de mandat sur le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste, établi par le Secrétaire général**

(Pour la période allant du 14 janvier au 12 avril 2006)

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1599 (2005) du Conseil de sécurité, en date du 28 avril 2005, dans laquelle le Conseil a décidé d'établir, pour une période d'un an se terminant le 20 mai 2006, le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL). Il rend compte des principaux faits nouveaux survenus depuis mon rapport du 17 janvier 2006 (S/2006/24), ainsi que de l'exécution du mandat du BUNUTIL et des progrès accomplis dans la transition vers un cadre d'assistance en faveur du développement durable. En outre, il suggère d'établir un bureau intégré des Nations Unies, en tant que relais, pour donner suite à la demande exprimée par le Premier Ministre Mari Alkatiri dans la lettre qu'il m'a adressée le 17 janvier 2006 (S/2006/39, annexe), demande qui a été renouvelée dans une lettre du Ministre des affaires étrangères José Ramos-Horta (S/2006/157, annexe), datée du 2 mars 2006, et une lettre du Président Kay Rala Xanana Gusmão, datée du 2 avril 2006 (S/2006/230, annexe), qui m'ont également été adressées.

2. La proposition visant à établir un bureau intégré des Nations Unies servant de relais fait également suite à la lettre que le Président du Conseil de sécurité m'a adressée le 28 mars 2006 (S/2006/196) et dans laquelle il m'a prié d'indiquer le meilleur moyen pour l'ONU de fournir une assistance au Timor-Leste lorsque le mandat du BUNUTIL aurait pris fin, sachant que la paix et la démocratie doivent encore être consolidées dans ce pays. Le Conseil a demandé que l'on examine cette question en tenant dûment compte des éléments suivants : a) le meilleur moyen d'aider le Timor-Leste pour tout ce qui a trait à l'organisation des élections nationales de 2007; b) l'utilisation optimale et la coordination efficace de l'aide bilatérale et multilatérale actuelle et future au Timor-Leste pendant la période de consolidation de la paix et de renforcement des capacités postérieure au conflit, y compris dans le domaine des droits de l'homme et de la primauté du droit; c) le respect de la souveraineté du Timor-Leste, compte tenu notamment du fait que les règles et procédures régissant les élections nationales devraient faire l'objet d'un vaste consensus national; d) le rapport de la mission d'évaluation des besoins liés aux élections que l'ONU a menée en 2005 pour recenser les problèmes et difficultés



rencontrés par le Timor-Leste durant la préparation des premières élections nationales depuis l'indépendance prévues en 2007.

## **II. Évolution récente de la situation au Timor-Leste sur le plan politique et sur le plan de la sécurité**

3. Au cours de la période considérée, un fait nouveau inquiétant concernant les forces armées timoraises (F-FDTL) s'est produit. En effet, le 8 février 2006 quelque 400 soldats ont manifesté devant la présidence pour exiger une réponse à leur pétition du 15 janvier faisant état de discriminations en matière de promotion et de mauvais traitements, en particulier à l'égard des soldats provenant des régions non orientales du pays. Le 9 février, les manifestants, qui n'avaient pas réintégré leurs bases respectives depuis la signature de la pétition, ont accepté de rentrer à la base militaire de Metinaro (à l'ouest de Dili). Bien qu'une commission d'enquête ait été créée par le chef d'état-major des F-FDTL en vue d'enquêter sur les faits rapportés dans la pétition, peu de progrès ont été accomplis dans le règlement du différend, car les manifestants ont refusé de coopérer avec la commission. Entre-temps, d'autres soldats se sont joints aux manifestants, ce qui a fini par provoquer la révocation de 591 soldats, soit près de 40 % des effectifs des forces armées. Dans l'allocution à la nation qu'il a prononcée le 23 mars, le Président Gusmão a déclaré qu'en sa qualité de commandant en chef des forces armées, il respectait la décision prise par le commandant des F-FDTL, le général de brigade Taur Matan Ruak, de révoquer les 591 manifestants, mais qu'en tant que Président, il estimait que cette décision « relevait davantage de la discipline militaire et ne tenait pas compte des principales causes des problèmes existant au sein des F-FDTL ».

4. Fin mars, plusieurs incidents violents se sont produits à Dili, principalement dans les quartiers situés à la périphérie de la ville, donnant lieu à des jets de pierres, des bagarres et des actes de vandalisme qui ont provoqué un sentiment général de peur au sein de la population locale. Au bout de trois jours, et suite aux appels lancés par le Président Gusmão, le Premier Ministre Alkatiri et le Ministre des affaires étrangères Ramos-Horta, la situation s'est toutefois normalisée. La Police nationale timoraise (PNTL) a immédiatement réagi aux incidents en arrêtant au total 48 suspects, dont 8 faisant partie des soldats renvoyés des forces armées. Parallèlement, soucieux de renforcer les fondements et les moyens institutionnels du Ministère de la défense et des forces armées, le Président Gusmão m'a prié dans sa lettre du 2 avril (S/2006/230, annexe) de demander au Conseil de sécurité d'autoriser le déploiement de 8 à 10 conseillers civils des Nations Unies chargés d'apporter un appui à cette fin. Dans ce contexte, j'ai le plaisir d'annoncer que le Président a rencontré le Premier Ministre et le général de brigade Ruak le 12 avril, et que ceux-ci sont convenus de prendre des mesures pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent les soldats révoqués, notamment en examinant leur contrat dans le cadre d'une procédure judiciaire officielle et en continuant de leur verser leur solde jusqu'à l'aboutissement de cette procédure.

5. Depuis l'incident du 6 janvier 2006 (S/2006/24, par. 2), la situation à la frontière entre le Timor-Leste et l'Indonésie est restée calme. Néanmoins, cette frontière étant poreuse et insuffisamment surveillée, quelques entrées clandestines sur le territoire du Timor-Leste ont été signalées. Dans ces circonstances, j'espère que le Timor-Leste et l'Indonésie parviendront à mettre en place le dispositif de

laissez-passer frontalier convenu en 2003, ce qui faciliterait les visites familiales et les autres activités sociales et économiques des populations vivant dans les zones frontalières, tout en réduisant le nombre de franchissements illégaux. En l'absence d'un tel dispositif, ceux-ci augmentent et pourraient provoquer des incidents. La présence continue d'un grand nombre d'ex-réfugiés timorais dans les districts frontaliers du Timor occidental fait en outre craindre que des incidents même mineurs ou des conflits limités à des zones frontalières ne s'enveniment, surtout si les tensions politiques existant dans le pays viennent à s'accroître avant ou pendant les élections de 2007. S'il y a tout lieu de se féliciter que les deux gouvernements aient conclu un accord sur les questions concernant la frontière, j'espère qu'ils pourront bientôt achever le tracé de la partie terrestre de cette dernière entre le Timor-Leste et l'Indonésie dans le cadre des négociations qu'ils doivent reprendre prochainement. J'espère en outre que les deux pays pourront donner sa forme définitive à l'accord de gestion des frontières censé remplacer l'arrangement de liaison militaire conclu entre les forces armées indonésiennes et la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), lequel a expiré en juin 2005. Je veux croire qu'ils ne tarderont pas à conclure cet accord, car il sera indispensable en tant que moyen de règlement pacifique des différends frontaliers.

6. Durant la période considérée, le Timor-Leste et l'Indonésie ont continué d'entretenir des relations cordiales. Le 17 février 2006, le Président Gusmão a rencontré à Bali (Indonésie) son homologue indonésien, le Président Susilo Bambang Yudhoyono, afin d'avoir un échange de vues sur le rapport de la Commission Accueil, vérité et réconciliation, l'enquête conjointe sur l'incident du 6 janvier et le renforcement des relations bilatérales. Les deux chefs d'État ont également été informés par tous les membres de la Commission bilatérale Vérité et amitié des activités menées par celle-ci depuis son établissement le 9 mars 2005. Du 20 au 26 février, ces membres ont effectué leur première visite conjointe au Timor-Leste. Au cours de cette visite, ils ont tenu leur neuvième séance plénière et rencontré à leur demande plusieurs personnes, notamment mon Représentant spécial, Sukehiro Hasegawa, le Procureur général du Timor-Leste, Longuinhos Monteiro, et le Président du Parlement national, Francisco Lu'Olo Guterres. Tout cela a contribué à renforcer les relations entre les deux pays, en particulier sur le plan politique.

7. La législation timoraise a été renforcée suite à l'adoption par le Parlement national du Statut des combattants de la libération nationale et à sa promulgation par le Président, le 5 avril 2006. La question de la criminalisation de la diffamation dans le projet de code pénal, dont le Parlement avait approuvé l'adoption le 29 juillet 2005 (S/2005/533, par. 4) a suscité au mois de février de vives réactions et des débats animés parmi les organisations de la société civile, et l'on a demandé à plusieurs reprises au Président d'opposer son veto au code. Le 31 mars, le Président Gusmão a renvoyé le projet au Premier Ministre Alkatiri afin qu'il examine plus en détail certaines de ses dispositions. Plusieurs organisations internationales et nationales représentant la société civile craignaient que la promulgation de ce texte en l'état ne limite la liberté d'expression et n'ait une incidence négative sur les activités des partis politiques et des médias à l'approche des élections de 2007. Les partis politiques, qui continuent d'élargir leur base, se sont déjà engagés dans des polémiques et des protestations. Le débat politique, qui jusqu'ici a été maîtrisé, pourrait s'intensifier à l'approche des élections.

8. Au mois de mars 2006, le Président Gusmão a organisé deux ateliers destinés à sensibiliser les principaux acteurs politiques aux normes en matière d'élections et aux questions de politique électorale à résoudre en vue des élections parlementaires et présidentielles de 2007, entamant ainsi le dialogue sur le processus électoral. Deux forums publics ont également été organisés sur la question des quotas de femmes dans le Code électoral. Le 26 janvier, en collaboration avec le Bureau du Premier Ministre pour la promotion de l'égalité et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), une organisation non gouvernementale locale, Fokupers, a organisé un atelier sur la participation des femmes aux élections de 2007. Le 6 mars, la présidence, le Bureau du Premier Ministre pour la promotion de l'égalité, l'UNIFEM et Fokupers ont tenu ensemble un atelier sur la question des quotas et sur la participation des femmes au scrutin, le programme électoral des femmes, le Code électoral et le rôle des partis politiques. Ces initiatives avaient notamment pour but de répondre aux préoccupations de divers acteurs politiques quant au manque d'information sur certains points tels que le calendrier des élections et le Code électoral. Le débat politique devrait gagner en vigueur une fois que le travail d'élaboration des lois électorales aura pris fin et que des consultations publiques auront été tenues. Au début du mois d'avril, le Ministère de l'administration nationale a mis la dernière main aux projets de loi relatifs aux élections parlementaires et présidentielles, avec le concours d'un conseiller rémunéré par le BUNUTIL et de deux autres conseillers recrutés au titre de l'assistance bilatérale. Je me félicite que le Premier Ministre ait l'intention de soumettre ces projets au Parlement début mai afin que de larges consultations puissent avoir lieu sur les dispositions prévues.

### **III. Contribution de l'Organisation des Nations Unies**

#### **A. Rôle de la Mission**

9. Conformément à la résolution 1599 (2005) du Conseil de sécurité, le BUNUTIL a continué de préparer le passage en douceur à une logique d'aide au développement durable et encouragé les donateurs à coordonner l'appui apporté aux projets de développement à long terme au Timor-Leste. Le Bureau a également continué de tenir chaque semaine des réunions d'examen et de coordination des politiques afin de passer en revue les principaux problèmes relatifs au renforcement des capacités institutionnelles du Timor-Leste avec des représentants des institutions nationales et de la société civile timoraise, des organismes des Nations Unies et des partenaires de développement.

10. Soucieux de rendre l'administration publique plus transparente et responsable, le BUNUTIL a organisé, avec l'accord du Premier Ministre et l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Banque mondiale, la visite d'une mission indépendante dans le pays du 15 au 28 janvier. Ont participé à cette mission cinq experts de haut niveau représentant le Département des affaires économiques et sociales (DAES) du Secrétariat, le PNUD, la Banque mondiale, l'ONG Transparency International et le Gouvernement finlandais. Après avoir étudié les principales institutions, les experts ont formulé des recommandations d'ordre pratique sur la façon d'accroître la transparence et le sens des responsabilités dans la fonction publique timoraise, lesquelles sont présentées dans le rapport de la mission rendu public le 4 avril au Timor-Leste. Ces

recommandations concernent 10 institutions, à savoir le Parlement, le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice, le Bureau du Conseiller pour les droits de l'homme, le système électoral, y compris la toute nouvelle Commission électorale nationale indépendante et le Secrétariat de l'Administration technique des élections, les systèmes législatif, judiciaire et de police, le Bureau de l'Inspecteur général, la Haute Cour administrative en matière de fiscalité et d'audit, le Fonds pétrolier, la fonction publique et la société civile et les médias. Durant la visite des experts, le BUNUTIL a organisé la quatrième réunion du Groupe consultatif créé en application du paragraphe 6 de la résolution 1599 (2005) du Conseil de sécurité. Cette réunion, principalement consacrée aux questions de transparence et de responsabilité, a permis aux experts de faire part de leurs observations et recommandations à des représentants des institutions nationales et de la société civile timoraise et aux partenaires de développement. Ces derniers ont manifesté un vif intérêt pour ces recommandations, et le BUNUTIL les a vivement encouragés à appuyer les efforts accomplis par le Gouvernement pour renforcer la transparence et le sens des responsabilités au sein des institutions timoraises.

11. Comme indiqué dans mon précédent rapport (S/2006/24, par. 23), le BUNUTIL fournit actuellement à la demande du Gouvernement timorais des conseils pour la préparation des élections dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités. À ce jour, le Bureau a mis à disposition un conseiller en matière d'administration des élections et un conseiller en matière de gestion des bases de données d'électeurs, pour venir en aide au Secrétariat de l'Administration technique des élections, et un rédacteur juridique au titre d'une mission de courte durée, pour aider le Ministère de l'administration nationale en ce qui concerne le Code électoral. En outre, le PNUD élabore, en étroite collaboration avec le Gouvernement timorais, la Division de l'assistance électorale du Secrétariat de l'ONU et le BUNUTIL, un projet d'assistance pour les élections de 2007 visant à assurer la conformité du cadre électoral avec les normes internationales et à renforcer les capacités des organes électoraux. Durant la période considérée, le BUNUTIL a aussi collaboré avec les organismes compétents des Nations Unies en vue de former les médias dans divers domaines, notamment l'information sur le processus électoral et les droits de l'homme.

12. Au paragraphe 9 de sa résolution 1599 (2005), le Conseil de sécurité a réaffirmé qu'il fallait amener les responsables des violations graves des droits de l'homme commises au Timor oriental en 1999 à en répondre véritablement. Pour donner suite à la lettre que le Président du Conseil de sécurité m'a adressée le 28 septembre 2005 (S/2005/613), je soumettrai prochainement au Conseil un rapport distinct sur les solutions qui s'offrent au Timor-Leste en matière de justice et de réconciliation, en indiquant ce qui peut être fait dans la pratique, y compris l'apport d'un éventuel appui par l'ONU dans ce domaine. Dans sa résolution 1599 (2005), le Conseil de sécurité souligne en outre qu'il importe que le Secrétariat de l'ONU, avec l'accord des autorités timoraises, conserve une copie complète de tous les dossiers constitués par le Groupe des crimes graves. Lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à Dili le 5 avril 2006, mon Représentant spécial, le Ministre de la justice Domingos Sarmiento et le Procureur général Monteiro ont signé un accord autorisant l'ONU à obtenir des copies de tous les dossiers du Groupe des crimes graves afin de les conserver en lieu sûr à son siège de New York. Ces dossiers ont été copiés et doivent être expédiés à New York à la fin du mois d'avril 2006.

**Programme I : Appui à la mise en place des institutions étatiques essentielles**

13. Au cours de la période considérée, les capacités des institutions du Timor-Leste ont été renforcées avec l'appui des conseillers civils du BUNUTIL, en particulier dans les domaines des finances, de la justice, de la sécurité, de la transparence et de la responsabilisation, ainsi que du renforcement de la législation. Les conseillers, aidés de façon continue par les partenaires bilatéraux et multilatéraux, ont en outre beaucoup avancé dans le transfert au Gouvernement des responsabilités essentielles en matière de renforcement des capacités. Le transfert au Gouvernement du système automatisé de suivi et d'évaluation du développement des capacités institutionnelles, mis au point par la MANUTO et le BUNUTIL en 2005, devrait se terminer d'ici au 20 mai 2006. La Section de coordination des opérations de renforcement des capacités du Cabinet du Premier Ministre devrait quant à elle prendre à sa charge après le 20 mai toutes les fonctions relatives aux conseillers techniques internationaux, notamment l'évaluation des besoins en conseillers ainsi que la recherche et la sélection de ces conseillers. Compte tenu des nouveaux progrès accomplis par le BUNUTIL en ce qui concerne le transfert des responsabilités au Gouvernement et aux partenaires de développement, sur les 45 postes de conseiller civil actuellement pourvus par le Bureau, quatre devraient être superflus après le mois de mai. Les 41 postes restants demeureront toutefois nécessaires. Je remercie les partenaires de développement pour leur généreux appui à un grand nombre de ces postes et les encourage à continuer sur cette voie afin d'assurer le maintien de tous ces conseillers internationaux dont les services sont indispensables au renforcement et à la mise en place des institutions timoraises.

14. Dans le domaine de la justice, qui demeure l'un des domaines prioritaires du point de vue du maintien de l'assistance, le PNUD devrait pourvoir à la quasi-totalité des besoins d'appui restants lorsque le mandat de la mission aura expiré, notamment en mettant à disposition des conseillers pour assumer certaines fonctions clefs dont se chargent actuellement 16 conseillers judiciaires du BUNUTIL et sept de ses propres conseillers judiciaires. Afin de faciliter cette transition, des conseillers judiciaires du Bureau et du PNUD ont commencé en janvier 2006 à assurer ensemble une formation spécialisée destinée aux 27 juristes timorais ayant passé avec succès leur évaluation à mi-parcours (S/2006/24, par. 19). À l'issue de cette formation, en mai 2006, les conseillers judiciaires du PNUD formeront et encadreront les juristes timorais sur le terrain, de juin 2006 jusqu'au milieu de l'année 2007, pour leur permettre de participer au système judiciaire en tant que juges, procureurs et avocats de la défense stagiaires. Afin de contribuer à la consolidation de l'appareil judiciaire, les conseillers judiciaires du Bureau ont également participé à la formation initiale de 36 greffiers, administrateurs et secrétaires du parquet des tribunaux nationaux dans les domaines de la gestion des affaires et de l'administration des tribunaux. Parallèlement, le Bureau a continué d'appuyer les fonctions d'exécution dans les quatre tribunaux de district, en mettant à disposition quatre équipes de juges, de procureurs et d'avocats de la défense et trois juges de cour d'appel recrutés sur le plan international. Cet appui devrait demeurer nécessaire au-delà de mai 2006. Pour répondre aux besoins restants dans ce domaine, on maintiendra, dans le cadre du programme du PNUD relatif à la justice, certains des postes de conseiller judiciaire actuellement financés par le Bureau, à savoir deux juges de cour d'appel, trois juges de tribunal de district, deux procureurs, un avocat de la défense, deux greffiers et un conseiller juridique auprès

du Ministère de la justice. Le Portugal et le Brésil ont apporté leurs conseils à la mise en place des institutions du Timor-Leste, en particulier dans le domaine de la justice. Le Portugal s'est engagé à verser 1 million de dollars par an durant trois ans au titre du programme du PNUD relatif à la justice et le Brésil met à disposition quatre experts judiciaires dans le cadre de ce même programme. Les deux pays fourniront en outre une aide substantielle au Timor-Leste après le mois de mai, sachant qu'ils ont promis de financer ensemble les 17 postes de la justice qui doivent être pris en charge dans le cadre du programme. Enfin, le Portugal met deux conseillers bilatéraux à la disposition du Ministère de l'administration nationale pour l'aider à élaborer les lois électorales en vue du scrutin de 2007.

15. L'aide des conseillers internationaux a permis de continuer d'avancer dans la mise en place des dispositifs de gestion des affaires et de contrôle interne destinés au parquet durant la période considérée. Des procédures claires pour l'enregistrement de tous les dossiers en suspens, la tenue de statistiques mensuelles sur les affaires au niveau des districts et le suivi des détentions provisoires ont désormais été institutionnalisées. Néanmoins, le parquet demeure une institution fragile, principalement en raison du manque de personnel expérimenté. À compter de janvier 2006, lorsque les procureurs nationaux ont abordé la deuxième partie de la formation judiciaire, toutes les fonctions d'exécution ont été prises en charge par des procureurs internationaux. L'appui que ceux-ci ont fourni a permis de régler 826 affaires, dont 250 qui étaient en souffrance depuis septembre 2005. Il reste toutefois quelque 2 500 affaires en suspens. Afin de répondre aux besoins d'assistance restants du parquet, il est prévu de lancer en juillet 2006 un programme d'appui au Bureau du Procureur général qui sera exécuté sur trois ans et financé par l'Australie (AusiAid). Après mai 2006, on aura besoin de quatre procureurs internationaux supplémentaires qui viendront en aide à leurs homologues timorais dans l'exercice des fonctions d'exécution. Sur les quatre postes de procureur international pris en charge par le BUNUTIL, deux continueront de relever du programme du PNUD relatif à la justice et les deux autres du programme AusiAid d'appui au Bureau du Procureur général.

16. Les capacités des avocats de la défense timorais demeurent également insuffisantes. Afin de remédier à cette situation, des avocats de la défense internationaux ont continué de rendre visite aux détenus et à représenter des personnes sans ressources dans des procédures pénales. Ils ont aussi dispensé une formation aux avocats privés, en mettant l'accent sur le code de procédure pénale qui est entré en vigueur en janvier 2006, sachant que, bien qu'il ait été approuvé, le code pénal n'a pas encore été promulgué par le Président. Des conseillers civils internationaux et des formateurs du PNUD ont en outre aidé des policiers à mener des programmes de formation intensive à l'application du code de procédure pénale.

17. Six conseillers juridiques du BUNUTIL ont fourni un appui au renforcement du cadre juridique timorais grâce à l'adoption de huit décrets-lois gouvernementaux et de deux lois. L'adoption de plusieurs lois organiques relatives au mandat d'institutions nationales essentielles, notamment un statut des avocats commis d'office et une loi organique sur le Bureau de l'Inspecteur général, n'a toutefois pas encore eu lieu. On prévoit par conséquent d'avoir besoin de conseillers juridiques internationaux après mai 2006, afin de fournir un appui continu à diverses institutions de l'État, notamment au Parlement, à la présidence, au Conseil des ministres et aux Ministères de la justice, du plan et des finances et des affaires étrangères, en particulier pour élaborer des textes de loi. Pour répondre aux besoins

restants dans ce domaine, il faudra maintenir après mai 2006 les huit postes de conseiller juridique actuellement financés par le BUNUTIL. Selon les prévisions actuelles, trois de ces postes, destinés au Conseil des ministres, seront financés dans le cadre de l'assistance bilatérale (Australie); trois autres, destinés au Parlement, le seront dans le cadre du projet du PNUD relatif au Parlement national; le poste destiné au Ministère du plan et des finances sera financé par la Banque mondiale au titre de son programme de renforcement des capacités en matière de planification et de gestion financière; et enfin, le poste destiné à la présidence sera financé au titre du projet du PNUD relatif à l'appui à la présidence. Certains partenaires de développement ont fait part de leur intention de prendre en charge le poste de conseiller juridique requis pour le Ministère des affaires étrangères mais aucun engagement financier n'a jusqu'ici été obtenu.

18. En ce qui concerne les finances, les conseillers civils du BUNUTIL ont transféré avec succès à leurs homologues timorais toutes les fonctions d'exécution assurées par le Trésor. Durant la période considérée, des fonctionnaires de l'État ont établi pour la première fois des rapports financiers trimestriels et annuels et des comptes en vue d'un audit externe, avec l'aide et les indications des conseillers financiers du Bureau. De plus, avec l'appui des conseillers financiers et juridiques du Bureau, une loi organique destinée au Ministère du plan et des finances a été soumise au Conseil des ministres pour examen, et de nouvelles lois sur la passation des marchés et les achats publics ont été adoptées, ce qui a permis à ce ministère de décentraliser certaines fonctions d'achat au profit des ministères d'exécution et des structures gouvernementales au niveau des districts. Lorsque le mandat de la mission s'achèvera, il est prévu que la Banque mondiale réponde aux besoins critiques restant à satisfaire dans le secteur financier, notamment par la mise en œuvre de son programme complet de renforcement des capacités en matière de planification et de gestion financière, dont bénéficiera le Ministère du plan et des finances au cours des cinq années à venir.

19. En ce qui concerne la transparence et les obligations redditionnelles, deux conseillers du BUNUTIL ont aidé le Bureau de l'Inspecteur général à établir quatre autres rapports sur les résultats des enquêtes et des audits et le Procureur général a déposé un acte d'accusation dans le cadre de la première affaire de corruption présentée par l'Inspecteur général. Le Bureau de l'Inspecteur général n'en aura cependant pas moins besoin d'une aide internationale au-delà de mai 2006. L'aide bilatérale que lui apporteront les États-Unis d'Amérique et le Japon devrait l'aider à s'acquitter des principales tâches qu'il lui reste à accomplir. La Nouvelle-Zélande s'est déclarée prête à appuyer le Bureau du Conseiller du Premier Ministre pour les droits de l'homme mais ne s'y est pas encore fermement engagée.

20. Dans le secteur de la sécurité, le BUNUTIL a continué à financer trois postes de conseiller au Ministère de la défense pour que celui-ci bénéficie de conseils et d'une aide et soit encore mieux à même de s'occuper des problèmes de sécurité. À cet égard, comme indiqué ci-dessus, le Président Gusmão a demandé, dans une lettre en date du 2 avril (S/2006/230, annexe), que le Conseil de sécurité autorise le déploiement de 8 à 10 conseillers internationaux pour aider le Timor-Leste à renforcer ses capacités institutionnelles dans le domaine de la défense – en jetant les bases de l'organisation du Ministère de la défense et des forces armées et en renforçant leurs capacités institutionnelles, en particulier – et dans le domaine des droits de l'homme.

21. Comme le Premier Ministre et le Président ont demandé, dans leurs récentes lettres, à bénéficier des services de conseillers civils et comme les tâches qui ne pourront être accomplies le 20 mai qu'avec une aide internationale n'ont pas encore fait l'objet d'autres accords bilatéraux ou multilatéraux, je propose d'appuyer la création de jusqu'à 10 postes de conseiller civil dans le Bureau intégré des Nations Unies qu'il a été recommandé de créer.

### **Programme II : Appui au renforcement de la police timoraise**

22. Les conseillers du BUNUTIL en matière de police ont continué à aider à renforcer la Police nationale timoraise en fournissant une formation et des conseils et en transmettant des compétences et des connaissances à son personnel. Pendant la période couverte par le mandat de la Mission, 71 cours de formation ont été organisés à l'intention de la Police nationale timoraise. Les conseillers du BUNUTIL en matière de police en ont organisé 39 à l'intention des unités spécialisées et 16 à l'intention du Groupe des gardes frontière; le Programme pour le développement de la police de Timor-Leste, qui est parrainé par le Royaume-Uni et l'Australie, et d'autres partenaires bilatéraux ont organisé les 16 autres (dont deux se poursuivent encore actuellement). Au total, les conseillers du BUNUTIL spécialisés dans la formation de la police et 45 instructeurs de la police timoraise ont formé 2 556 policiers timorais. D'importants progrès ont donc été accomplis dans le renforcement des capacités de la police timoraise, surtout en ce qui concerne son développement institutionnel et le professionnalisme de son personnel et la formation d'instructeurs de police nationaux.

23. Au cours de la période à l'examen, les conseillers du BUNUTIL en matière de police ont continué, en coopération avec les partenaires bilatéraux, à former la police timoraise selon une approche coordonnée et intégrée, notamment en dispensant conjointement des formations avec eux dans divers domaines. De plus, l'Australie, la Malaisie et la Thaïlande ont organisé des cours intensifs sur le rôle des officiers de rang intermédiaire, la protection rapprochée, la lutte antiterroriste et la navigation maritime qui ont permis d'améliorer le savoir-faire de la police timoraise, en particulier de ses unités spécialisées. Celles-ci devraient pouvoir se perfectionner par leurs propres moyens une fois que le mandat du BUNUTIL aura pris fin. Enfin, les conseillers du BUNUTIL en matière de police ont aidé leurs homologues timorais à organiser, après les inondations qui se sont produites à Ecussi en janvier 2006, des opérations humanitaires qui ont contribué à rendre la police timoraise mieux à même de planifier et d'organiser des opérations de secours et à la rapprocher des populations locales.

24. Le renforcement institutionnel de la police timoraise, à l'aide notamment de règles, de directives et de procédures opérationnelles normalisées, est de la plus haute importance pour assurer sa viabilité et lui permettre de s'acquitter efficacement de ses fonctions. Une fois le programme de formation des instructeurs achevé en septembre 2005, les conseillers du BUNUTIL en matière de police se sont attachés, en étroite coopération avec les instructeurs et les hauts responsables de la police timoraise, à élaborer des matériaux de formation et des règles, directives et procédures. Un nombre considérable de manuels pratiques et de manuels de formation destinés à chacune des unités de police spécialisées ont été achevés et des instructions permanentes ont été élaborées sur la base des meilleures techniques de maintien de l'ordre et des normes démocratiques internationalement acceptées en la matière. Le fait que les conseillers du BUNUTIL en matière de police et leurs

homologues de la police timoraise aient élaboré ces matériaux en étroite collaboration et concertation a contribué à donner davantage d'assurance à la Police nationale et à renforcer les compétences de ses dirigeants.

25. Avec l'appui des conseillers du BUNUTIL en matière de police, le Bureau de la déontologie de la police timoraise a continué à renforcer ses 13 bureaux de district pour pouvoir assurer l'application du règlement disciplinaire et du code de conduite, devenue plus impérative. De son côté, le BUNUTIL a organisé, en coopération avec la police timoraise, quatre ateliers et séminaires qui avaient pour but de sensibiliser davantage les policiers timorais à la nécessité de respecter les normes de conduite professionnelle et d'obligation redditionnelle. Au premier trimestre de 2006, la police timoraise a enregistré 12 violations des droits de l'homme dans sa base de données déontologique, contre 28 au cours de la période correspondante en 2005, ce qui reflète une diminution du nombre de ces violations. Bien que le BUNUTIL et la police timoraise aient tenté conjointement d'accélérer les enquêtes sur les affaires disciplinaires, celles-ci demeurent lentes et plus de 35 affaires disciplinaires, dont certaines datent de 2002 et 2003, sont toujours pendantes. Il est ressorti d'une étude réalisée à partir d'informations rassemblées par le BUNUTIL que le nombre des actes d'intimidation politique commis par des membres de la police timoraise avait augmenté en 2005 et 2006. Au total, 18 actes d'intimidation ont été enregistrés au cours de cette période, dont des arrestations et des mises en détention de membres de partis politiques et des interventions tendant à empêcher les partis de l'opposition d'utiliser leurs drapeaux.

26. En dépit des importants progrès qu'elle a accomplis avec l'aide des conseillers du BUNUTIL en matière de police et des partenaires bilatéraux, la police timoraise doit encore s'améliorer dans tous les domaines et aura donc besoin d'une aide internationale au-delà de mai 2006. Afin d'aider ses unités spécialisées à renforcer leurs capacités dans les domaines où celles-ci demeurent insuffisantes, l'Australie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord continueront à mettre en œuvre leur programme conjoint de perfectionnement de la police timoraise et les États-Unis financeront un programme international d'aide à la formation aux enquêtes pénales. Il reste cependant deux grands problèmes à résoudre. Premièrement, la structure hiérarchique et les modalités de fonctionnement de la police timoraise ne sont pas encore pleinement institutionnalisées. Dans certains cas, les policiers sont placés sous les ordres de collègues de même grade, ce qui ne favorise ni la discipline, ni le sens des responsabilités, et, dans d'autres cas, les ordres donnés ne sont pas respectés pour cause d'interférences politiques. De plus, des mesures destinées à faciliter le déroulement des carrières professionnelles ont bien été rédigées mais elles ne sont pas encore pleinement appliquées, et les promotions sont généralement accordées au cas par cas plutôt que de manière systématique. Plusieurs incidents ont par ailleurs suscité de vives inquiétudes, la police timoraise ayant alors donné l'impression qu'elle avait tendance à recourir de manière excessive à la force. Ils ont en outre montré que les chefs des unités de police locales n'étaient pas à la hauteur en matière de commandement et d'encadrement, vu qu'ils s'étaient révélés incapables de prendre d'importantes décisions dans des situations critiques sans les conseils et l'appui des conseillers du BUNUTIL. Deuxièmement, une pénurie aiguë de ressources logistiques (essentiellement en matière de transports et de transmissions) compromet gravement l'efficacité et l'efficience opérationnelles de la police timoraise. À titre d'exemple, le réseau de transmission, d'une importance capitale pour elle comme pour toutes

les entités chargées de l'application des lois, n'a d'existence que dans la capitale et quelques autres districts, ce qui ralentit la diffusion des informations sensibles et ne facilite pas la transmission des instructions aux unités de police en poste dans les districts.

27. Comme on vient de le voir, la police timoraise est encore en pleine gestation : elle n'a pas suffisamment d'expérience, en particulier aux échelons supérieurs, ni de ressources. Compte tenu des élections présidentielles et parlementaires qui doivent se tenir en 2007, il est donc indispensable que les conseillers des Nations Unies en matière de police, dont la présence est impartiale, continuent d'être déployés, tant avant que pendant les élections. Leur aide sera nécessaire en particulier, d'une part, pour former la police timoraise aux tâches dont elle devra s'acquitter pour assurer la sécurité lors des élections et atténuer les tensions et problèmes qui pourraient surgir après leur tenue et, d'autre part, pour établir un plan général de sécurité pour les élections. La simple présence et le rôle consultatif de la police des Nations Unies avant et pendant les élections devraient en outre rassurer la police timoraise et l'aider à avoir davantage confiance en elle.

#### **Appui au renforcement du Groupe des gardes frontière**

28. Au cours de la période à l'examen, le BUNUTIL a continué à mettre 15 conseillers en matière d'instruction militaire et 20 conseillers en matière de police à la disposition du Groupe des gardes frontière pour appuyer le renforcement de ses capacités. De plus, elle a continué à aider le Gouvernement à coordonner ses contacts avec l'armée indonésienne, prévoyant de rendre le Groupe des gardes frontière mieux à même de s'acquitter pleinement de cette tâche dès que possible.

29. Les conseillers du BUNUTIL en matière d'instruction militaire ont continué à aider le Groupe des gardes frontière à améliorer son encadrement en mettant en œuvre, à compter de février, un programme de tutorat individuel en commandement et encadrement à l'intention des chefs du Groupe. Ils ont par ailleurs observé la manière dont le Groupe exécutait ses opérations aux frontières et les tâches connexes et ont fourni aux chefs des unités locales du Groupe des observations très utiles sur la manière d'améliorer leurs résultats. De plus, ils ont continué à encourager les gardes frontière à se montrer plus actifs lors des réunions qu'ils tiennent avec leurs homologues indonésiens aux postes frontière. De ce fait, les capacités, les compétences et les résultats du Groupe se sont nettement améliorées au cours de la période à l'examen, comme en témoignent les observations que des responsables de l'armée indonésienne ont transmises au BUNUTIL à ce sujet. Ceux-ci se sont dits satisfaits, en particulier, du degré d'interaction des gardes frontière indonésiens avec le Groupe au niveau des postes frontière et des districts, qui s'est accru constamment au cours des 12 derniers mois. En revanche, ils ont constaté avec inquiétude que le Groupe manquait du matériel de transmission compatible et portatif nécessaire pour que les chefs des postes frontière indonésiens et timorais puissent se concerter et intervenir rapidement et efficacement dans l'éventualité où des incidents frontaliers imprévus se produiraient. De leur côté, les conseillers militaires et en matière de police du BUNUTIL ont constaté des lacunes considérables dans presque tous les domaines de l'appui logistique, en particulier dans le domaine de la réparation du matériel, notamment du matériel de surveillance. J'invite donc instamment les donateurs à aider le Groupe des gardes frontière à résoudre ces problèmes logistiques en finançant des programmes bilatéraux ou multilatéraux de nature à renforcer ses capacités dans des domaines

critiques tels que la surveillance des communications et la mobilité. De plus, le Groupe des gardes frontière devant surveiller une longue frontière avec des effectifs insuffisants, d'autres unités de la police timoraise pourraient devoir lui fournir d'importants renforts dans le cas où la situation en matière de sécurité viendrait à se détériorer le long de la frontière.

30. La volonté du Timor-Leste de tenir des élections libres et honnêtes, dans un environnement stable et sûr, en 2007 risque de donner lieu à de nouveaux problèmes de sécurité aux frontières qui imposeront probablement au Groupe des gardes frontière de nouvelles tâches qui dépasseront largement le cadre de ses activités habituelles. Environ 26 000 anciens réfugiés timorais continuent de vivre dans le Timor occidental voisin et maintiennent des liens avec le Timor-Leste à des titres divers, notamment pour mener des activités commerciales, s'occuper de leurs biens et entretenir leurs relations familiales. Certains ont été condamnés par les autorités du Timor-Leste pour avoir commis des crimes violents en 1999. Dans le passé, la présence militaire de l'ONU à la frontière s'est révélée utile pour atténuer les tensions, notamment celles pouvant résulter d'erreurs et de malentendus. Dans le cas où le Conseil de sécurité déciderait de déployer un petit nombre d'officiers de liaison militaires une fois le mandat du BUNUTIL venu à expiration, ces officiers pourraient fournir des informations et des conseils impartiaux, ce qui réduirait les possibilités de conflit à un moment où les tensions peuvent s'exacerber à cause des élections, alors que les deux parties ont des moyens et des capacités très inégaux. Les officiers de liaison militaires de l'ONU pourraient aussi renseigner sur la situation dans les zones frontalières sensibles, où les rumeurs peuvent alimenter les soupçons et créer des tensions, en se mettant régulièrement en rapport avec les autorités indonésiennes et timoraises en matière de sécurité et en promouvant des normes de conduite et de comportement professionnel responsables.

### **Programme III : Appui au respect des règles de gouvernance démocratique et des droits de l'homme**

31. Le Groupe des droits de l'homme du BUNUTIL a poursuivi le renforcement des capacités nationales pour la défense des droits de l'homme au Timor-Leste. Il a contribué à l'élaboration de rapports ciblés au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du document de base commun. Ces rapports devaient être approuvés par le Conseil des ministres avant la fin d'avril. Le Groupe a également aidé le Gouvernement à élaborer un plan d'action national relatif aux droits de l'homme. Un rapport présentant le processus de consultation ayant conduit à l'élaboration de ce plan a été établi et le rapport de base est en voie d'élaboration. Si l'on s'attend à ce que le Gouvernement examine le plan en vue de son adoption en mai 2006, les progrès réalisés à ce jour vers cet objectif montrent que le Gouvernement est de plus en plus conscient qu'il faut se pencher sur les questions relatives aux droits de l'homme. En ce qui concerne l'établissement de rapports au titre d'instruments pertinents ainsi que la mise au point et l'exécution du plan d'action national relatif aux droits de l'homme, une assistance technique serait nécessaire au-delà de mai 2006 pour consolider les acquis. De même, il faudra un appui international soutenu pour renforcer les mécanismes mis en place pour répondre efficacement aux plaintes formulées au sujet des droits de l'homme au sein de la police et du système pénitentiaire, y compris le Bureau du Médiateur pour les

droits de l'homme et la justice, institution indépendante chargée de recevoir les plaintes concernant les droits de l'homme, la corruption et la prévarication.

32. Depuis la publication de mon précédent rapport (S/2006/24), le Groupe des droits de l'homme a organisé divers programmes de formation en coopération avec des partenaires nationaux, notamment des cours sur les droits de l'homme, l'emploi de la force et le trafic d'êtres humains à l'intention d'environ 150 policiers timorais de différentes unités. Le Groupe a également encadré des instructeurs de la police timoraise chargés de la formation aux droits de l'homme des nouvelles recrues, au moyen du manuel de formation aux droits de l'homme du Groupe. Le Groupe a par ailleurs prêté appui à la société civile dans le domaine des droits de l'homme, notamment grâce à des programmes de formation des formateurs sur les droits de l'homme à l'intention des organisations non gouvernementales dans tous le pays ainsi que des programmes de formation aux droits de l'homme à l'intention des médias.

33. Le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice a commencé à recevoir des plaintes relatives aux droits de l'homme, à la corruption et à la prévarication le 20 mars, comme prévu, marquant ainsi une étape décisive dans le renforcement du système national de défense des droits de l'homme. En prélude à l'ouverture au public du Bureau du Médiateur, le Groupe des droits de l'homme a dispensé à l'intention de son personnel une formation portant sur le droit international relatif aux droits de l'homme, le cadre juridique interne de défense des droits de l'homme et le mandat du Bureau du Médiateur. Le Groupe a également prêté son concours pour l'élaboration du projet de règlement intérieur du Bureau pour le traitement des plaintes et a formé le personnel à l'application dudit règlement.

34. Grâce au concours du Haut Commissariat aux droits de l'homme, le Groupe des droits de l'homme du BUNUTIL a également collaboré avec l'équipe de pays des Nations Unies à la prise en compte systématique des droits de l'homme dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2008-2012, qui est en cours d'élaboration. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme, qui a aussi prêté son concours au Groupe des droits de l'homme du BUNUTIL et aux partenaires timorais dans le cadre de l'exécution d'un projet de coopération technique, a offert de poursuivre ses activités au Timor-Leste en 2006-2007. Le Haut Commissariat a ainsi effectué, du 26 au 31 mars 2006, une mission d'évaluation des besoins au Timor-Leste à l'issue de laquelle il met au point un nouveau projet de coopération technique pour 2006-2007 avec le Gouvernement et les principales parties prenantes. Ce projet devrait renforcer davantage les capacités, en matière de droits de l'homme, du Gouvernement, du Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice, de la police timoraise et de la société civile en leur offrant une formation et une assistance technique dans les domaines de la promotion et de l'éducation aux droits de l'homme, de l'établissement de rapports au titre d'instruments internationaux, du suivi et de l'accès à la justice. Comme autre résultat de la mission d'évaluation des besoins, il a été convenu qu'un spécialiste des droits de l'homme (hors classe) appelé à diriger la section des droits de l'homme du bureau de suivi proposé fera office de conseiller pour les droits de l'homme auprès de l'équipe de pays des Nations Unies et coordonnera les activités de tous les conseillers internationaux pour les droits de l'homme dans les institutions de l'État. Les réalisations du Groupe des droits de l'homme du

BUNUTIL pourraient ainsi être consolidées et durablement intégrées au plan d'aide au développement à long terme.

35. Comme il est indiqué ci-dessus, des progrès ont certes été réalisés pour ce qui est de mettre en place des structures nationales de défense des droits de l'homme mais ces structures doivent être considérablement renforcées. Pendant la période à l'examen, des membres du Gouvernement ont, dans deux affaires, porté plainte pour diffamation contre le dirigeant d'un grand parti d'opposition et le responsable d'une organisation non gouvernementale au sujet d'allégations de corruption. Deux précédentes plaintes en diffamation, dont l'une contre trois avocats des droits de l'homme, sont encore en instance devant les tribunaux. Dans le même temps, trois enquêtes criminelles liées à des plaintes contre des fonctionnaires n'ont guère progressé.

36. Les mécanismes de traitement des plaintes dans la police et l'administration pénitentiaire ne sont pas encore entièrement opérationnels. De plus, si le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice a poursuivi la formation du personnel ainsi que la mise en place de ses procédures de traitement des plaintes, ses moyens humains demeurent extrêmement limités. De même, il convient de consolider les acquis dans le domaine de la promotion des droits de l'homme et de l'éducation aux droits de l'homme, y compris l'établissement de rapports au titre d'instruments pertinents. Les élections de 2007 ainsi que les préoccupations concernant l'ingérence politique dans l'administration de la justice ne manqueront pas de mettre à rude épreuve les institutions et mécanismes nouvellement mis en place pour la promotion et la défense des droits de l'homme.

## **B. Le rôle du système des Nations Unies**

37. Selon le rapport national sur le développement humain pour le Timor-Leste de 2006 (voir par. 39 ci-dessous), l'indicateur du développement humain du pays est de 0,426, soit le plus faible parmi les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, signe d'un niveau très élevé de pauvreté monétaire. En outre, vu les indicateurs sociaux, notamment le taux de mortalité maternelle (jusqu'à 800 pour 100 000 naissances vivantes), le système des Nations Unies doit continuer à jouer un rôle essentiel en aidant le Timor-Leste à satisfaire ses besoins de développement. Au cours de la période considérée, le Timor-Leste a continué de réaliser des progrès importants et a fait preuve d'un engagement ferme en faveur de la réduction de la pauvreté et de la croissance économique, comme il ressort de son plan de développement national; il a aussi redoublé d'efforts pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Le BUNUTIL, de concert avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et d'autres donateurs, a continué d'aider le Timor-Leste à satisfaire ses besoins sociaux, économiques et en matière de développement humain dans un cadre de développement durable.

38. Depuis la création du BUNUTIL en mai 2005, mon Représentant spécial, qui fait également office de coordonnateur résident et dirige ainsi l'équipe de pays des Nations Unies, a conduit les efforts visant à renforcer la coordination et l'intégration des activités entre le BUNUTIL et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies de façon à faciliter le passage à un cadre d'aide au développement durable. Du 15 au 17 mars 2006, mon Représentant spécial et les responsables des

organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont participé à un atelier régional sur l'établissement de programmes communs de pays tenu à Nadi (Fidji) et, le 30 mars, a été lancé le processus d'élaboration d'un programme commun des Nations Unies pour le Timor-Leste qui sera présenté aux organes directeurs des différentes entités en 2007. Ils ont également participé activement à la réunion sur le Timor-Leste et les partenaires de développement, organisée conjointement par le Gouvernement timorais et la Banque mondiale à Dili les 3 et 4 avril. On trouvera ci-après un récapitulatif des activités entreprises par les différents organismes.

39. En prélude à un passage sans heurt à un cadre pour l'aide au développement durable, le PNUD a révisé ses deux projets phares pour faire en sorte que le secteur de la justice et le Parlement timorais continuent de bénéficier d'une aide. Ces projets élargis ont été lancés en janvier et en mars de cette année, respectivement. À compter de mai 2006, tous les postes de conseiller pour les affaires civiles alloués au BUNUTIL pour renforcer les capacités du Parlement seront pris en charge au titre du projet d'appui au Parlement du PNUD tandis que son programme d'appui au secteur de la justice permettra de poursuivre l'aide fournie pour les activités entreprises actuellement par les conseillers juridiques et judiciaires du BUNUTIL. Le PNUD devait également financer un poste de conseiller pour les droits de l'homme au Ministère des affaires étrangères, qui est jugé indispensable pour aider le Timor-Leste à s'acquitter des obligations qui lui incombent d'établir des rapports au titre des sept principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qu'il a ratifiés. En outre, le PNUD continuera à appuyer le renforcement des capacités des institutions de l'État en fournissant des services consultatifs à la Cellule de coordination du renforcement des capacités relevant du Cabinet du Premier Ministre. Parallèlement, le PNUD a continué d'aider à mettre en place de nouvelles capacités institutionnelles, organisationnelles et humaines nationales en exécutant son projet d'appui au renforcement des capacités institutionnelles et son projet de gestion des ressources humaines. Le PNUD entend réaménager le projet d'appui au renforcement des capacités institutionnelles afin de le centrer davantage sur les domaines tels que la transformation structurelle, l'évaluation des capacités institutionnelles et la réforme du service public, compte tenu de l'évolution des besoins du secteur public timorais. En coopération avec le PNUD, le Fonds d'équipement des Nations Unies a continué de collaborer avec le Ministère de l'administration nationale en vue d'instaurer un système d'administration locale décentralisée. Le 9 mars, le PNUD a lancé le rapport national sur le développement humain pour le Timor-Leste de 2006 intitulé « The Path Out of Poverty: Integrated Rural development », qui a fait l'objet d'une large couverture médiatique internationale et locale.

40. La Banque mondiale a continué de coordonner le programme d'appui à la consolidation des institutions (voir S/2005/533, par. 37), qui représente une contribution annuelle d'environ 10 millions de dollars aux finances publiques du Timor-Leste, tout en surveillant les progrès accomplis en matière de gouvernance, de prestation de services de base et de création d'emplois. Depuis janvier 2006, le Fonds d'affectation spéciale pour le Timor-Leste a aidé le Gouvernement à remettre en état 23 marchés locaux, à former 1 000 nouveaux entrepreneurs dans cinq centres d'aide aux entreprises et à achever la construction de 22 établissements scolaires. Le 21 mars, le Conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé une contribution de 7 millions de dollars au Programme quinquennal de renforcement des capacités en matière d'organisation et de gestion financière, financé par

plusieurs donateurs, d'une valeur de 37 millions de dollars (S/2006/24, par. 24). Le Président de la Banque mondiale, Paul Wolfowitz, qui s'est rendu au Timor-Leste du 8 au 10 avril, a félicité le pays d'occuper la première place, sur un groupe de neuf pays sortant d'un conflit, pour la quasi-totalité des indicateurs de succès de la Banque mondiale. M. Wolfowitz a assuré le Gouvernement de l'appui continu de la Banque mondiale, sous quelque forme que ce soit, au cours des années critiques à venir.

41. Le Fonds monétaire international (FMI) a continué d'aider le Gouvernement à appliquer sa stratégie de développement en vue d'une croissance économique durable. Il a également continué à offrir à l'Office des services bancaires et des paiements du Timor-Leste une aide technique pour la création d'une banque centrale et la gestion du Fonds pétrolier (S/2006/24, par. 43). Il compte aussi nommer, dans un délai d'un mois et pour une longue durée, un conseiller auprès du Directeur de la Trésorerie, au Ministère du plan et des finances. La Banque asiatique de développement a poursuivi son programme de remise en état des axes routiers, notamment un projet d'une valeur de 12,5 millions de dollars qu'elle a financé conjointement avec le Gouvernement timorais. La Banque a également entamé une étude de faisabilité en vue de l'exécution d'un nouveau projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones urbaines qui sera financé conjointement avec le Gouvernement timorais.

42. UNIFEM a continué d'aider le Bureau du Conseiller du Premier Ministre pour la promotion de l'égalité à établir les rapports du Gouvernement au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à élaborer un plan stratégique et à favoriser l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les programmes des ministères. En prélude aux élections de 2007, UNIFEM a coopéré étroitement avec le Cabinet du Président et le Cabinet du Premier Ministre pour amener les parties prenantes à participer à un forum de haut niveau en vue de dégager un consensus sur la participation des femmes au processus électoral, les politiques de discrimination positive et un programme d'action en faveur des femmes. Au titre de son programme de promotion de femmes responsables en milieu rural, UNIFEM a achevé la phase pilote de modules de formation à l'intention des femmes élues, en collaboration avec le PNUD et en partenariat avec l'Institut national d'administration publique. UNIFEM a également organisé des séances d'information sur le rôle des conseils locaux à l'intention des représentants des villages, en partenariat avec l'Institut national d'administration territoriale, qui relève du Ministère de l'administration nationale.

43. En coopération avec le PNUD, les Volontaires des Nations Unies (VNU) ont fourni à la société civile un appui qui a porté sur l'éducation civique et l'établissement de liens entre institutions de l'État. Actuellement, quelque 45 Volontaires des Nations Unies sont déployés au Timor-Leste, tandis que les VNU ont envoyé 24 Volontaires timorais dans d'autres pays. Avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le PNUD a continué de mettre en œuvre trois programmes de relance de l'activité locale dans les districts d'Ainaro, de Manatuto et d'Ecussi. À ce jour, 84 groupes d'entraide et 241 groupes d'activités rémunératrices ont été formés dans trois districts, touchant 7 897 ménages. Le Département des affaires économiques et sociales a poursuivi l'exécution de son projet pilote d'une valeur de 1,6 million de dollars, qui vise à assurer un accès durable à l'eau et à l'énergie en milieu rural.

44. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a poursuivi son programme de filets de sécurité (S/2006/24, par. 46), qui assure aux femmes enceintes, aux mères allaitantes et aux enfants de moins de 5 ans l'apport d'une alimentation complémentaire et aux enfants scolarisés dans le primaire la fourniture, chaque jour, d'une collation, dans les cinq districts les plus vulnérables. Le PAM met la dernière main à diverses évaluations de la sécurité alimentaire, dont une évaluation globale de la vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire, et a coordonné avec le Gouvernement les opérations de secours à la suite de vents violents, de fortes pluies et de crues soudaines dans l'enclave d'Œcussi à la fin de janvier. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a continué d'aider le Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches à mettre en place un système de collecte et d'analyse des statistiques agricoles et à arrêter une politique nationale en matière de forêts, afin de résoudre le problème de la dégradation des sols et des catastrophes naturelles.

45. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a prêté assistance pour le premier examen du programme national de planification familiale, dont les recommandations ont été intégrées dans un plan d'action national. Avec le concours du FNUAP, la Direction nationale des statistiques a lancé le rapport sur le recensement de 2004 lors de la réunion sur le Timor-Leste et les partenaires de développement tenue au début d'avril. Le FNUAP a également contribué à l'élaboration de la loi sur la violence familiale dans le cadre de son appui au Bureau de promotion de l'égalité, qui relève du Cabinet du Premier Ministre.

46. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a lancé, de concert avec le Gouvernement, un plan d'action au titre du programme de pays pour 2006-2007, qui vise à élargir la prestation des services de base, à appliquer des politiques et lois favorables aux enfants, à renforcer les capacités institutionnelles et humaines et à mettre en place des partenariats solides en faveur des enfants. L'UNICEF a également appuyé l'adoption de la stratégie d'achèvement des études primaires pour tous du Ministère de l'éducation, qui fixe le cadre général de l'enseignement primaire au Timor-Leste. De concert avec la Banque mondiale, l'UNICEF a appuyé la réalisation d'une enquête sur la jeunesse en vue de l'élaboration d'une politique nationale de la jeunesse visant à porter remède aux questions cruciales touchant l'éducation et le perfectionnement des compétences des jeunes en vue de leur entrée sur le marché du travail. Par ailleurs, en coopération avec les Gouvernements timorais et thaïlandais, l'UNICEF a lancé un programme de formation aux soins de santé primaires de proximité. Le Timor-Leste éprouve actuellement d'énormes difficultés à s'acquitter des obligations qu'impose la Convention relative aux droits de l'enfant, s'agissant notamment du droit des enfants d'être protégés de la violence, des sévices, de la négligence et de l'exploitation. Avec l'assistance continue de l'UNICEF, des efforts particuliers doivent être faits pour renforcer les capacités des principales parties prenantes en vue de l'application des lois, politiques et procédures existantes et futures relatives à la protection des enfants.

47. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a mené une série d'activités en matière d'éducation de type non classique en coopération avec le Ministère de l'éducation et de la culture. Grâce au concours financier du Japon, l'UNESCO a lancé une initiative d'appui à l'enseignement des sciences et techniques au Timor-Leste. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a poursuivi l'exécution de son programme d'emploi décent en vue d'accroître les possibilités d'emploi rémunérateur et de renforcer les

institutions de base chargées de l'administration du travail. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a aidé le Ministère de l'éducation à lancer dans l'enseignement secondaire un programme national pilote sur la gestion des entreprises et à former les fonctionnaires du Ministère du développement à la gestion professionnelle des cadres de réglementation des activités commerciales.

48. Dans le secteur de la santé, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la FAO ont appuyé l'élaboration et l'exécution du programme national de planification d'urgence pour la grippe aviaire. Grâce au concours de l'OMS, l'Institut des sciences de la santé a lancé un programme de gestion et d'encadrement des centres de santé. En collaboration avec le Ministère de la santé, le Groupe thématique des Nations Unies pour le VIH/sida et la société civile ont appuyé l'élaboration du deuxième plan stratégique national du Timor-Leste sur le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles.

49. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a continué d'aider le Gouvernement timorais à mettre au point une législation nationale de protection des réfugiés. Il s'est également attaché à renforcer la capacité des autorités nationales compétentes de traiter les questions d'asile et de réfugiés, notamment en dispensant une formation intensive de type classique, et d'examiner les demandes conformément aux normes internationales et nationales. Le HCR a également prêté conseils au Gouvernement sur diverses questions liées aux réfugiés et a encouragé le Timor-Leste à ratifier la Convention relative au statut de réfugié de 1951 et à adhérer aux instruments internationaux relatifs aux apatrides. L'Organisation internationale pour les migrations a continué d'aider les populations vulnérables de trois districts, en axant essentiellement ses efforts sur l'approvisionnement en eau potable de zones reculées. Elle a consacré 10 % de son budget destiné aux projets à l'appui aux initiatives en faveur de la jeunesse et a continué d'appuyer la stratégie de prévention de la traite des personnes adoptée par le Gouvernement.

#### **IV. Observations et recommandations**

50. Comme il a été indiqué ci-dessus, le Timor-Leste a fait d'énormes progrès dans de nombreux domaines comme la gouvernance, la création d'institutions et le renforcement des capacités, avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Je tiens à féliciter le peuple et les dirigeants du Timor-Leste pour leur persévérance et leur détermination à réussir. Il n'empêche que plusieurs des institutions du pays ne sont qu'à leur début et nécessiteront une aide et un appui continus de la communauté internationale. Au moment où s'achève le mandat du BUNUTIL, l'un des principaux défis que doit relever le pays consiste à consolider les progrès accomplis en jetant les bases d'un système démocratique. J'espère sincèrement que les élections présidentielles et parlementaires prévues en 2007, les premières depuis l'indépendance du pays, marqueront une étape décisive dans le processus de renforcement de cette démocratie fragile. La transparence du processus et l'organisation d'élections crédibles, avec la participation la plus large possible de l'électorat timorais, influenceront directement sur la légitimité de leurs résultats.

51. Conscients de l'ampleur du défi, le Président Gusmão, le Premier Ministre Alkatiri et le Ministre des affaires étrangères Horta m'ont adressé des lettres (voir

par. 1 ci-dessus), dans lesquelles il demandaient que l'Organisation des Nations Unies établisse, à l'expiration du mandat du BUNUTIL, un bureau politique spécial au Timor-Leste pour aider le Gouvernement à organiser des élections libres et justes. Les représentants des partis politiques et d'autres acteurs ont également fait part à mon Représentant spécial de leur souhait de voir une présence politique continue de l'ONU dans le pays, en vue non seulement d'apporter un appui impartial pour l'organisation d'élections libres et équitables mais aussi d'exercer une influence stabilisatrice sur tous les secteurs de la société pendant la période précédant les élections. Outre une présence politique, les dirigeants du Timor-Leste ont demandé que le nouveau bureau de l'ONU comporte toutes les quatre composantes, à savoir un groupe de l'assistance électorale, des conseillers chargés de la formation des forces de police, des officiers de liaison et des conseillers civils dans des domaines capitaux où l'assistance doit se poursuivre. Par ailleurs, dans sa lettre du 2 avril (S/2006/230, annexe), le Président Gusmão a spécifiquement indiqué que le Gouvernement souhaiterait que soient déployés des spécialistes des droits de l'homme « chargés de suivre l'évolution de la situation dans ce domaine avant les élections présidentielles et législatives ».

52. Après avoir examiné les communications que m'ont adressées les dirigeants timorais pour solliciter l'assistance de l'ONU ainsi que la demande que m'a adressée le Président du Conseil de sécurité de présenter des propositions à cet égard, et ayant étudié les meilleurs arrangements possibles, je recommande la création d'un petit bureau intégré des Nations Unies pour une période de 12 mois, à compter du 21 mai 2006. Étant donné qu'il faudra fournir une assistance bilatérale et multilatérale supplémentaire, le bureau intégré des Nations Unies, doté d'une composante civile, d'une composante police et d'une composante militaire, aurait pour mandat d'aider le Gouvernement du Timor-Leste comme suit :

a) Apporter un appui au Timor-Leste pour tout ce qui a trait à l'organisation des élections présidentielles et parlementaires de 2007, notamment en prêtant conseils en matière de politique électorale, de sorte que les élections se tiennent dans le respect des normes internationales et que le processus électoral bénéficie d'un appui et d'une participation aussi larges que possible à l'échelle nationale; assurer une présence internationale impartiale pendant la campagne et fournir une assistance pour le déroulement du scrutin et le dépouillement et pour la proclamation des résultats;

b) Prêter appui et conseils au Gouvernement et aux institutions compétentes en vue de consolider le développement de la démocratie et la stabilité politique, et favoriser le dialogue entre les parties prenantes timoraises pendant la période précédant les élections;

c) Prêter assistance et appui aux responsables de la Police nationale timoraise, grâce à la présence de conseillers de la police des Nations Unies, pour la planification et la mise en place du dispositif de sécurité lié aux élections, ainsi que pour dispenser une formation et fournir d'autres ressources nécessaires, de sorte à préparer convenablement la Police nationale à assumer le rôle et les responsabilités qui lui reviennent pendant la période des élections de 2007;

d) Prêter appui, grâce à la présence impartiale des officiers de liaison des Nations Unies, pour aider le Gouvernement du Timor-Leste à assurer la liaison avec les militaires indonésiens et pour aider le Groupe des gardes frontière de la Police nationale timoraise à planifier et conduire des opérations de sécurité aux frontières

en prélude à la période électorale et pendant celle-ci, afin de garantir un climat de paix et de sécurité aux frontières propre à permettre la tenue d'élections crédibles;

e) Aider à renforcer davantage les capacités des institutions de l'État et des services publics dans les domaines où des compétences spécialisées sont requises comme dans le secteur de la justice, notamment en fournissant un nombre limité de conseillers civils internationaux;

f) Aider à renforcer davantage les capacités nationales et les mécanismes de défense des droits de l'homme et de promotion de la justice et de la réconciliation et à surveiller la situation des droits de l'homme pendant la période précédant les élections de 2007.

53. Comme l'a recommandé la mission d'évaluation des besoins en matière électorale conduite par l'ONU, le bureau intégré des Nations Unies serait dirigé par un représentant spécial du Secrétaire général qui assumerait également les fonctions de coordinateur résident des Nations Unies pour veiller à la cohésion et à la coordination des interventions de tous les organismes des Nations Unies au Timor-Leste, et assurer ainsi l'intégration des fonctions du bureau intégré avec toutes les activités de développement entreprises par les partenaires des Nations Unies. Le bureau comprendrait un petit service d'appui à son représentant spécial et six sections chargées de fournir une assistance au Timor-Leste dans les principaux domaines relevant de son mandat tels que décrits plus haut en détail au paragraphe 52.

54. Pour atteindre les objectifs relevant de son mandat, je propose que le bureau intégré des Nations Unies soit doté des composantes suivantes :

a) La Section du soutien et des conseils en matière électorale qui comprendrait sept conseillers électoraux ainsi que deux ou trois Volontaires des Nations Unies dans chacun des districts et fournirait des conseils et un appui logistique et technique aux institutions étatiques et gouvernementales associées à la tenue des élections (par exemple, les organes techniques et de tutelle, la cour d'appel) notamment dans les domaines des lois électorales, de la gestion des listes électorales, des technologies de l'information, de l'éducation des électeurs, de la mobilisation de l'opinion publique et du soutien logistique. Elle coordonnerait également l'assistance électorale internationale au Timor-Leste, en étroite coopération avec la Division de l'assistance électorale du Secrétariat de l'ONU et le PNUD, dans un souci d'efficacité maximale et de prévention des doubles emplois;

b) La Section des conseils politiques qui comprendrait trois spécialistes des affaires politiques chargés de suivre les progrès accomplis dans la consolidation de la paix et de la démocratie au Timor-Leste et de faire rapport à ce sujet, ainsi que d'aider le représentant spécial dans son rôle de facilitateur du processus politique et dans ses bons offices avant et pendant les élections;

c) La Section de la formation et des conseils en matière de police qui comprendrait 25 conseillers (contre 60 actuellement) chargés de guider et d'aider la police timoraise dans la planification et l'exécution des mesures de sécurité liées aux élections, notamment grâce à la formation de la police nationale timoraise et à un soutien à l'élaboration et à l'exécution d'un plan portant sur tous les aspects de la sécurité pendant les élections. Compte tenu de cette tâche supplémentaire qu'ils devront remplir, le nombre des conseillers de police des Nations Unies à fournir sera fixé par une équipe d'évaluation multidimensionnelle qui sera déployée avant décembre 2006;

d) La Section de la liaison et des conseils militaires, comprenant 10 officiers de liaison (contre 15 actuellement) qui seront basés à Dili mais effectueront des tournées régulières dans les trois districts frontaliers. En coopération avec les partenaires bilatéraux, ces officiers prêteront conseils et appui au Gouvernement pour assurer la liaison avec les forces armées indonésiennes ainsi qu'avec le groupe des gardes frontière de la police nationale timoraise afin de planifier et d'exécuter comme il se doit les opérations et les contrôles de sécurité à la frontière de façon à garantir un climat de paix et de sécurité dans ces zones en vue de la tenue des élections;

e) La Section des conseils en matière civile qui comprendrait 8 à 10 conseillers civils (contre 45 actuellement) chargés de fournir des conseils pratiques et une assistance technique en vue de renforcer et consolider les grandes institutions de l'État. Ces conseillers collaboreraient étroitement avec les autres conseillers civils internationaux recrutés au titre d'arrangements bilatéraux et multilatéraux dans un souci de coordination et d'utilisation optimale des ressources;

f) La Section d'appui aux droits de l'homme qui comprendrait quatre spécialistes des droits de l'homme (contre 10 actuellement) chargés de promouvoir le respect des droits de l'homme au sein des institutions publiques et de la société civile grâce au renforcement des capacités, à des conseils et à une formation notamment pendant les phases critiques du processus électoral;

g) Un petit service chargé d'assister le Représentant spécial dans sa tâche et de coordonner l'activité du bureau intégré des Nations Unies avec les initiatives de tous les organismes partenaires des Nations Unies présents au Timor-Leste. Un groupe d'appui administratif serait responsable de l'administration et du soutien logistique et des mesures de sécurité à l'intention de tous les membres du personnel relevant du bureau intégré des Nations Unies, et notamment des transmissions, des transports terrestres et des moyens aériens utilisés en vue des déplacements.

55. Étant donné les investissements considérables auxquels l'ONU a procédé au Timor-Leste depuis plus de six ans, il est dans l'intérêt de la communauté internationale d'aider le pays à consolider les acquis. Grâce à l'assistance fournie par le bureau intégré des Nations Unies qui serait créé à la demande des dirigeants timorais, l'Organisation serait mieux à même de donner au Gouvernement les moyens de faire de nouveaux progrès dans la promotion de la paix, de la stabilité et de la démocratie en cette période critique qui doit déboucher sur les premières élections qu'ait connu le pays depuis son indépendance. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à la détermination des dirigeants timorais qui entendent mener à bien cette formidable entreprise que représentent les prochaines élections parlementaires et présidentielles de 2007, qui constituent une véritable mise à l'épreuve dont le pays doit sortir gagnant. J'espère par conséquent que l'Organisation des Nations Unies pourra continuer à soutenir le Timor-Leste avec les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux en apportant aux dirigeants timorais, par le biais du bureau intégré des Nations Unies, toute l'assistance dont ils souhaitent continuer à bénéficier alors que s'achève le mandat du BUNUTIL.

56. En conclusion, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à mon Représentant spécial, Sukehiro Hasegawa, ainsi qu'aux membres – hommes et femmes – du personnel du BUNUTIL pour le dévouement dont ils font preuve dans l'accomplissement de la tâche que leur a confiée le Conseil de sécurité.